

TRAVAUX - DECONNEXION DU RESERVOIR DU CUGAREL

Autorisation du 1er, 2ème et 3ème groupe

Opération 2026-0003

Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2ème et L 2213-6,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,

Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

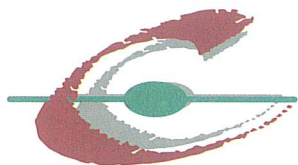
Article 1 : L'autorisation demandée par

Pétitionnaire SAS CAZAL	Entreprise chargée des travaux SAS CAZAL
Adresse TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX	Téléphone 04 68 60 30 07
Date de la demande 06/01/2026	Indicatif pour les pays étrangers
Lieu d'intervention Traverse bordure du cimetière de l'ouest – Coté RD6113	ccouloumies@cazalstp.fr
Description des travaux DECONNEXION DU RESERVOIR DU CUGAREL	
Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol	
Début et fin des travaux du 12/01/2026 au 30/04/2026	

est accordée aux conditions mentionnées ci-après

Mesures réglementaires

Commentaires



Ville de Castelnaudary

Article 2 : les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.

Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.

Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet, M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.

Fait à Castelnaudary le

Publication le

n 6 FEV. 2026

Le Maire Adjoint



Jean François VERONIN-MASSET